



Doc. 15907

24 janvier 2024

Le pluralisme des médias menacé en Pologne

Proposition de résolution

déposée par M. Arkadiusz MULARCZYK et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le gouvernement polonais s'attaque aux médias publics et le pluralisme des médias est ainsi menacé en Pologne. Le gouvernement de Donald Tusk est en train de créer un environnement médiatique dans lequel l'exécutif ne sera confronté à aucun média critique.

Le gouvernement polonais a employé des méthodes qui n'avaient pas été utilisées depuis le communisme et la loi martiale pour mettre fin à l'audiovisuel public et empêcher l'information des citoyens polonais.

L'article 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne protège le droit à la liberté d'expression et d'information.

L'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) protège le droit à la liberté d'expression et la liberté des médias, qui sont deux piliers de la sécurité démocratique en Europe.

Le Conseil de l'Europe s'est doté d'une plateforme pour promouvoir la protection des journalistes en Europe.

Dans chaque État membre, il faut protéger les organisations de médias contre les ingérences politiques internes et les prises de contrôle.

Le président Duda a déclaré que le gouvernement de Donald Tusk violait la Constitution polonaise au vu de la façon dont le gouvernement polonais a traité:

- la télévision publique, TVP,
- la radio polonaise, et
- l'agence de presse polonaise, PAP.

L'Assemblée parlementaire doit condamner, dans les termes les plus forts, les actions du gouvernement polonais et appeler à ce que cesse toute ingérence gouvernementale.

Signé (voir au verso)



Signé:

MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD
ARENT Iwona, Pologne, CE/AD
BAKUNETS Pavlo, Ukraine, CE/AD
BARTULICA Stephen Nikola, Croatie, CE/AD
BOGUĆKA Anna, Pologne, CE/AD
BRABANDERE Bob, De, Belgique, CE/AD
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE/AD
FRANÇOIS Thibaut, France, CE/AD
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD
GARDINI Elisabetta, Italie, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
GRAF Martin, Autriche, CE/AD
HÖCHST Nicole, Allemagne, CE/AD
ILLÉS Boglárka, Hongrie, CE/AD
KARTHEISER Fernand, Luxembourg, CE/AD
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
LEIGH Edward, Royaume-Uni, CE/AD
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE/AD
MILEWSKI Daniel, Pologne, CE/AD
MUNCACIU Sorin-Titus, Roumanie, CE/AD
NÉMETH Zsolt, Hongrie, CE/AD
PŁAŻYŃSKI Kacper Maciej, Pologne, CE/AD
ROMANOWSKI Marcin, Pologne, CE/AD
SÁNCHEZ GARCÍA José María, Espagne, CE/AD
WEYEL Harald, Allemagne, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
WOLD Morten, Norvège, CE/AD